



AUGMENTATION DE LOYER DE 45% SANS PREAVIS

Par **c2400165**, le **05/12/2008** à **10:35**

Bonjour,

Nous sommes expatriés, mon mari est fonctionnaire et nous sommes à l'étranger depuis 2 ans. Nous avons été logé par le ministère des affaires étrangères. Nous avons un logement à 550€ par mois plus charges, nous venons de recevoir un nouveau contrat à effet immédiat (le 26 novembre pour le 1er décembre). Le loyer passe à 800€ et en même temps l'indemnité de résidence baisse de 200€ soit 450€ de moins en tout. Que pouvons nous faire?

Ps/de plus il est écrit que c'est un logement de 100m2 alors qu'il est beaucoup plus petit (déjà pour le contrat d'arrivée il était écrit 100m2).